



Démarche administrative après désertion ou démission

Par **dickone**, le **07/08/2009** à **11:49**

Bonjour,

je suis partis de l'armée depuis fin juin, en adressant un courrier à ma hièrarchi. cela va bientôt faire 3 mois que j'ai quitté pour des raisons notoire d'éloignement. j'avais demandé à 3 fois un rapprochement familiale, mais sans succès. après an je ne pouvais plus car mon fils de 1an 1/2 en souffrait et la distance (117KM)en voiture sur autoroute n'étais plus possible. je n'ai toujours rien reçu comme courrier de mon régiment. j'ai relancé trois courrier par AR pour qu'il me donne leur position à savoir un document même de desertion, puis que ma requêt de rapprochement familiale c'est possible mais apparemment pas envisageable. n'ayant pas de nouvelle et pas de document officiel m'attestant de la radiation des contrôles, je ne peu rien entreprendre. je suis allé voir à la gendarmerie pour me renseigné pour eux dans leur fichier je suis encore en activité. ma solde a été bien coupé alors normalement je ne suis plus en activité, je suis parti alors faire une main courante au comissariat de police. j'aimerais savoir la sémarche à suivre pour obtenir de la part de mon régiment un document officielle s'achant que j'ai déjà envoyé plusieurs courriers avec AR qui sont restés lettre morte. quel procédure puis-je appliqué.

puis-je travaillé entre temps pour subvenir au besoin de ma famille. dois-je attendre un courrier de la part de mon régiment même pendant un an.

dois-je saisir la commission militaire ou recour mais je n'ai aucune notification?
que puis-je faire?

Par **rrousseau22**, le **22/10/2010** à **13:18**

Bonjour

Voici le lien d'une association qui s'occupe des droits militaires pour les déserteurs de l'armée Française.

Bonne chance.

rrousseau22

<http://adoc.kazeo.com>